



Collège
**EXTERNAT
DES ENFANTS
NANTAIS**



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Nouvelles actions
pour l'année scolaire
2018-2019



**EXTERNAT
CHAVAGNES**
Institution catholique

Collège Externat des Enfants Nantais
31, avenue Camus
44042 NANTES cedex 1
Tél. 02 40 20 00 60 - Fax 02 40 20 61 50
www.externat-chavagnes.com

Sommaire

1/ LES FONDEMENTS	3
1.1 La mission de la communauté d'établissements.....	3
1.2 Notre vision.....	3
1.3 Nos valeurs	4
2/ ÉDUIQUER ET VIVRE ENSEMBLE	4
2.1 Engagement éducatif.....	4
2.2 Ouverture sur le monde	5
2.3 Orientations pédagogiques	6
2.4 Orientations pastorales	7
2.5 Vie et accueil au sein des établissements.....	8
2.6 Orientations managériales et organisationnelles.....	9



Les nouvelles actions pour l'année scolaire 2018-2019 pour le Collège Externat des Enfants Nantais sont encadrées (cf. ci-dessous).

1 / LES FONDEMENTS

1.1 La mission de la communauté d'établissements

Offrir à chaque jeune que nous accueillons un parcours adapté à ses besoins, de la maternelle au post-bac.

Accompagner sa croissance dans les dimensions spirituelles intellectuelles, corporelles pour en faire un jeune adulte responsable et préparé aux défis de notre monde.

Garantir une qualité d'enseignement, d'éducation, de culture et de vivre ensemble reconnue et renommée.

1.2 Notre vision

Notre communauté est un ensemble cohérent d'établissements de l'enseignement catholique. Elle est reconnue pour l'excellence du parcours de chaque élève.

- Elle met à profit les spécificités de chacun de ses établissements en assurant la cohérence des pratiques éducatives et pédagogiques, la complémentarité des offres d'enseignement et la richesse de l'animation pastorale.
- Chaque composante de la communauté d'établissements propose un projet original qui contribue à la personnalisation des parcours des élèves.
- Ouverte à tous, forte des valeurs catholiques, elle cultive une mixité sociale, étant en capacité d'accueillir des élèves de différents milieux culturels ou sociaux, qui peuvent avoir des convictions religieuses variées, et être, pour certains d'entre eux, en difficulté d'intégration au milieu scolaire.
- La communauté éducative organise des temps de concertation qui mobilisent l'ensemble des personnels, les parents d'élève et les élèves eux-mêmes. Tous ces acteurs participent ainsi à son développement et à l'adaptation régulière de son offre et de ses pratiques éducatives.
- Elle est ouverte sur le monde, par la diversité et l'actualité de ses enseignements et la richesse des rencontres et des découvertes favorisées par ses projets éducatifs et pédagogiques.
- Elle favorise l'émergence et la réalisation de projets qui participent à l'accomplissement de sa mission et la vivifie.

1.3 Nos valeurs

Fidèles à celles de l'enseignement catholique, nos valeurs constituent le ciment de notre communauté d'établissements. Elles sont au cœur des choix et des pratiques éducatives. Elles prennent leur sens dans la permanence de la Rigueur et de l'Exemplarité des comportements des adultes.

- Prise en compte de la personne humaine dans la recherche de l'épanouissement et de l'excellence de chacun dans un monde en perpétuelle transformation.
- Écoute et Dialogue, pour une ouverture à des cultures différentes et pour un accueil de l'autre dans le respect de ce qu'il est.
- Respect de chacun, condition indispensable de l'accueil et du vivre ensemble.
- Coopération de tous dans un espace de confiance, de cohérence d'actions et de discours au service de la mission éducative.
- Solidarité, Bienveillance et Convivialité facteurs d'Harmonie au sein de la communauté éducative.



2 / ÉDUIQUER ET VIVRE ENSEMBLE

2.1 Engagement éducatif

L'éducation est un enjeu de la communauté d'établissements qui propose des parcours adaptés pour répondre aux besoins de chaque élève, au mieux de ses capacités quelles qu'elles soient.

Il s'agit de faire grandir chaque élève et de le faire entrer dans la vie sur le plan spirituel, intellectuel, corporel. En créant les conditions d'apprentissage nous permettons à chacun de se réaliser et de s'intégrer et d'être acteur en société.

La pratique éducative repose sur :

- La transmission des valeurs.

Mettre en œuvre et animer la charte du vivre ensemble.

- La contribution de chaque acteur au service d'une dynamique éducative.



- La personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement de chaque jeune et de sa famille.

L'accompagnement pédagogique et l'encadrement personnalisé des élèves (monitorat, soutien scolaire, étude dirigée) très apprécié par les familles. Les élèves du collège suggèrent que des élèves de 2^{nde} puissent aussi le dispenser, sur une base volontaire.

Mettre en place une immersion des élèves de 3^{ème} en lycée (en 2^{nde}).

Mettre en place un fond de solidarité pour aider les familles en difficulté.

- La cohérence et l'ajustement des pratiques éducatives selon les enseignements et le quotidien au sein des établissements.

Mettre en place des ateliers éducatifs sur le temps de midi, en lien avec le projet de foyer.

- La pédagogie par le projet et la pluridisciplinarité.

Pérenniser les projets de 6^{ème} en 5^{ème}. Étudier le coût pour une ouverture à tous.

Intégrer les classes de SEGPA dans l'établissement, notamment à travers les projets.

- L'inscription de l'action éducative dans l'actualité de la société.

Mettre en place une semaine de la presse en 4^{ème}.

2.2 Ouverture sur le monde

L'ouverture sur le monde est une composante majeure de la démarche éducative. C'est l'ouverture du regard, l'apprentissage et la rencontre avec les autres dans leur diversité, la possibilité d'être armé et épanoui dans un environnement économique, social et environnemental en mutation permanente. C'est aussi le rayonnement de l'établissement à l'extérieur.

- Ouverture à l'international par la diversité des enseignements dispensés et des diplômes, des échanges, les possibilités d'apprentissage renforcé de langues étrangères de manière continue tout au long de la scolarité.

Maintenir le Label Établissement International.

Organiser des voyages scolaires à l'étranger.

Poursuivre le projet bi-langue et l'option européenne en 4^{ème} et en 3^{ème}.

- Ouverture à d'autres cultures, sociétés et religions par la rencontre et la réalisation de projets.
- Découverte des métiers et des voies d'orientation.
- Conscience et discernement par la prévention et la sensibilisation, face aux conduites à risques (par exemple Internet, harcèlement, addictions, sécurité routière).

Renforcer les outils de sensibilisation sur l'utilisation des réseaux sociaux (sensibilisation actuellement réalisée dans le cadre de la pastorale, suggestion de recourir à des associations ou à des professionnels spécialisés). Action du CESC et de l'infirmière. Établir un cursus éducatif.

- Développement d'actions en faveur de l'écocitoyenneté.

Mettre en place un jardin potager et ornemental dans le cadre de la section SEGPA.

- L'ouverture vers le monde, c'est aussi le rayonnement de la communauté par ses résultats, ses témoignages, ses contributions à la diffusion des connaissances.

Animer le site internet.

2.3 Orientations pédagogiques

Méthodes d'enseignement, méthodes évaluatives, outils pédagogiques sont travaillés de manière permanente et collective pour mettre chaque élève en situation de réussite scolaire et assurer une cohérence et une pluralité des pratiques tout au long du parcours scolaire (notamment l'articulation collèges-lycée).

Pour assurer la prise en compte des évolutions des programmes et des supports, une dynamique pédagogique est coordonnée au niveau de la communauté et déclinée au sein de chaque établissement par :

- Le développement d'une culture commune de travail pluridisciplinaire de l'ensemble des équipes fait de partage d'expériences, de conception des approches pédagogiques adaptées aux besoins collectifs et individuels, de propositions de projets pédagogiques, de diffusion des bonnes pratiques et des résultats.
- L'harmonisation des pratiques évaluatives entre les sites, les disciplines et les enseignants.

Réorganiser la Commission de Pédagogie. Redéfinir son rôle.

- La communication régulière, efficace et sereine, autant que nécessaire, avec les familles en utilisant les différents canaux de transmission d'informations.

Ouvrir un chantier sur les circulaires, les mails, internet et les plaquettes.

- L'intégration des enjeux du numérique tant du point de vue des possibilités d'utilisation de nouveaux outils que de l'apprentissage de leur utilisation raisonnée par les élèves.

Doter l'établissement d'outils de communication plus modernes, mieux utiliser le numérique (notamment pour l'appel des élèves). Développer le schéma directeur informatique.

- L'harmonisation des procédures de mise en œuvre des projets pédagogiques, de leur conception à leur mise en valeur.
- Un plan de formation continue de l'ensemble des personnels pour fédérer les équipes et garantir l'actualisation et le développement de leurs compétences.

Mettre en place un plan de formation cohérent. Réfléchir à l'organisation de formations en intra en prenant appui sur le Conseil de Direction et la Commission de Pédagogie.

2.4 Orientations pastorales

La communauté d'établissements propose aux jeunes chrétiens qu'il accueille les moyens de grandir dans la Foi. Il veut ouvrir à tous les élèves un chemin de croissance en humanité, dans une inlassable recherche de vérité et d'amour.

Les grandes lignes d'un projet pastoral, défini à l'échelle de la communauté, assure cohérence et continuité tout au long de la scolarité et mobilise l'ensemble des acteurs (animateurs, familles, bénévoles, personnels enseignants et non enseignants, élèves) et des moyens (parcours, aumônerie, chapelles).

Il aborde les aspects suivants :

- Faire de l'établissement un lieu d'éducation animé par l'esprit évangélique.

Élaborer un nouveau projet pastoral.

- Proposer des temps de réflexion et de questionnement.

Mettre en place une pastorale en SEGPA (obligatoire en 6^{ème}, pour les élèves volontaires en cycle 4, intégration au collège et inclusion).

- Offrir à tous et à chacun, par une première annonce, la possibilité de découvrir le Christ.
- Mettre à disposition de ceux qui désirent grandir dans la Foi les lieux, les temps et les propositions adaptés.
- Insérer l'établissement et ses activités dans la vie de l'Église locale.

Maintenir les liens avec la paroisse locale.

2.5 Vie et accueil au sein des établissements

La qualité de vie et d'accueil au sein des établissements fait référence à l'existence de règles de vie commune, facteurs d'harmonie, de lien social et de réussite de la mixité sociale.

Comme dans la société civile, ces règles de vie au quotidien sont faites de droits et de devoirs. Elles sont définies pour la communauté d'établissements sous forme d'une "charte du vivre ensemble".

Il appartient à chaque adulte, quelles que soient ses fonctions, au sein de chaque établissement, en toutes situations, de faire respecter les principes énoncés dans cette charte, en adoptant une posture de pédagogie, de dialogue mais également de fermeté et d'exemplarité.

L'appropriation et le respect de ces droits et devoirs sont favorisés par :

- L'accueil individualisé et systématique de chaque nouvel élève inscrit et de ses parents par le chef d'établissement ou le directeur adjoint de l'établissement.
- Le travail d'intégration des personnels enseignants et non enseignants.

Développer la convivialité, l'esprit de corps : accueil des nouveaux enseignants, livret d'accueil à actualiser, éventuellement journée hors site. Poursuite du sport le vendredi.

- L'organisation de moments d'échanges au sein des établissements autour des CPE et des responsables d'établissement pour assurer la cohérence des pratiques éducatives et disciplinaires.

Développer les temps forts de partage, en ayant notamment un ou des lieu(x) de vie dédié(s) pour des ateliers ou juste un endroit où les élèves pourraient se retrouver (foyer).

- La pédagogie par l'exemple à l'occasion notamment des projets communs qui permettent d'éprouver la nécessité du bien vivre ensemble.

Animer le CESC et la charte du vivre ensemble.

- Le travail de sensibilisation effectué notamment sur les questions de respect de l'autre, de solidarité, de harcèlement, etc.

- La mise en application des procédures disciplinaires avec discernement, fermeté et graduation.

Sur l'ensemble de ces points, les modes d'intervention sont adaptés aux différents niveaux : primaire, collège, lycée, classes préparatoires.

2.6 Orientations managériales et organisationnelles

L'efficacité du management repose à la fois sur la confiance et sur l'existence d'un cadre favorable à la coordination de l'action quotidienne et à l'émergence de projets au sein des établissements.

Les principes de gouvernance de la communauté sont déclinés au sein de chacun des établissements. Ils concernent notamment :

- L'appropriation des espaces.

Mettre en place une réflexion d'ensemble sur les locaux en lien avec la loi Handicap et la Prospective.

- La définition des rôles et des responsabilités au travers des fiches de poste pour assurer la cohérence, la complémentarité et la continuité des différents services.
- L'identification et la gestion des délégations confiées par le directeur à chacun des responsables.
- La définition et la référence régulière aux projets d'établissement.
- Le fonctionnement des équipes de direction : raison d'être et objectifs des réunions, régularité des réunions, comptes rendus systématiques, prises de décision, suivi des décisions.

Réorganiser le Conseil de Direction et les réunions de travail avec les adjoints.

- La mise en œuvre des concertations favorisant l'adhésion des acteurs et l'acceptation des changements.
- L'encouragement à l'émergence de propositions et de projets.
- Les principes de conduite des projets : cadrage, constitution des équipes, calendrier, pilotage, communication, retour d'expérience.